

Date de dépôt : 12 octobre 2011

Réponse du Conseil d'Etat

**à l'interpellation urgente écrite de M. Christian Bavarel :
Augmentation des effectifs policiers ? Qu'en est-il du traitement
de la motion 1526 ?**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 23 septembre 2011 le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Le débat sur le nombre des effectifs policiers fait à nouveau rage au sein de notre canton. Les Verts, conscients de cette problématique, opposent à la démagogie et la surenchère des propositions responsables et pragmatiques.

Ainsi en 2003 déjà, nous réagissions à la question de la pénurie des effectifs policiers et propositions, par le biais de la motion 1526, que soit analysée la possibilité de permettre l'engagement dans la police genevoise de personnes détentrices d'un permis C.

Cette motion, renvoyée au Conseil d'Etat en août 2008, n'a à ce jour toujours pas reçu de réponse de la part de celui-ci qui, soit dit au passage, ne respecte pas les délais de réponse impartis.

Ma question est la suivante :

Le Conseil d'Etat s'est-il penché sur le traitement de la motion 1526 et si tel n'est pas le cas n'estime-t-il pas opportun de lui donner suite étant donné le caractère actuel de celle-ci ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat s'est penché sur le traitement de la motion 1526 et répondra à cette dernière de façon à ce que sa réponse soit disponible pour la prochaine séance du Grand Conseil.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Mark MULLER